



INSTITUT TECHNOLOGIQUE

Les certifications volontaires des filières forêt-bois et ameublement

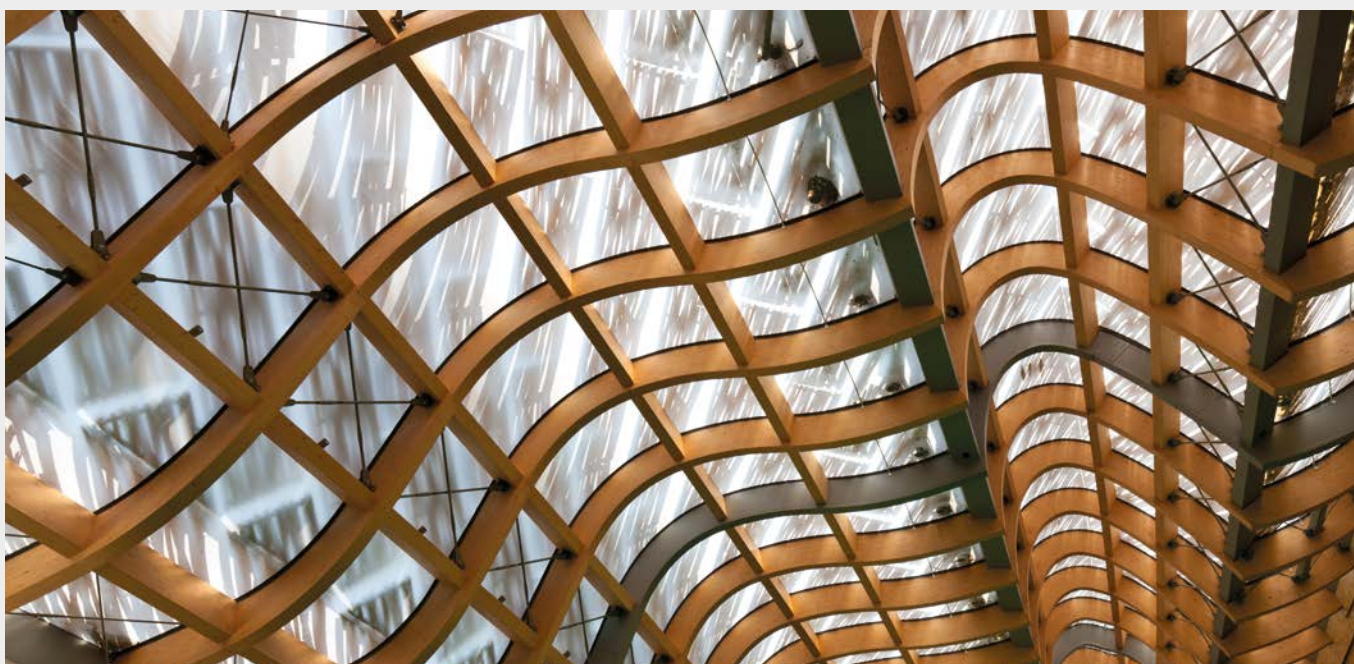



Un peu d'histoire

Le principe de la certification existe dans la plupart des pays industrialisés. En France, les premières ont été délivrées par AFNOR, créée en 1921. Elles certifiaient la conformité à des normes produit. Au début des années 50, les acteurs de la filière bois vont s'appuyer sur les marques de qualité qui contribueront à l'amélioration des processus industriels. Le Centre technique du bois (CTB puis CTBA, puis FCBA) est fondé en 1952 et créera plus d'une marque par an au service de la filière jusqu'aux années 70. Les premières seront NFA puis NF meuble et CTB-X en 1954. Depuis, la certification permet de valoriser des produits et services innovants, pas nécessairement couverts par la normalisation. Beaucoup de normes actuelles sont d'ailleurs nées des référentiels de certification d'alors.

Qu'est-ce qu'une certification volontaire ?

La certification volontaire est une démarche initiée par une entreprise pour valoriser la qualité d'un produit, service ou personne au regard des exigences d'un référentiel. Elle est délivrée par un organisme tiers, indépendant de l'entreprise, qui effectue une surveillance au moyen d'audits, d'essais réguliers pour s'assurer du respect des règles de la certification.





Les avantages d'un produit, personne ou service certifié



FCBA est organisme certificateur depuis plus de 70 ans, contrôlé par le Comité français d'accréditation (COFRAC). Il certifie les marques de certification CTB dont il est le propriétaire ainsi que certaines marques NF pour lesquelles il est mandaté par l'AFNOR. FCBA opère aussi sur des référentiels appartenant à des tiers tels que PEFC™, FSC® (A00528), OFG, Bois de France... De plus, FCBA est un organisme notifié au titre du Règlement Produits de construction (RPC) pour permettre aux entreprises d'apporter le Marquage CE, certification réglementaire.

Quelques chiffres clés

2 300 Entreprises certifiées dont 120 à l'international

3 000 audits par an

1 000 chantiers audités

+ 100 Réunions d'échanges techniques par an avec les titulaires

36 Marques de certification collective

60 Personnes dédiées à votre service (hors personnel essais)

POUR LE PROFESSIONNEL CERTIFIÉ

Démarche structurante du processus de qualité

- Engagement dans l'amélioration continue
- Crédibilité sur son marché
- Mise sur le marché des produits innovants dits « non traditionnels » facilitée
- Notoriété des marques
- Réseau de titulaires

POUR L'UTILISATEUR/ PRESCRIPTEUR

Gage de la constance de la qualité

- Référentiel élaboré avec des experts
- Conformité attestée des produits, services ou personnes
- Impartialité : surveillance par tierce partie
- Analyse des échantillons dans des laboratoires reconnus



La certification, une démarche rigoureuse et vertueuse

A L'INITIAL

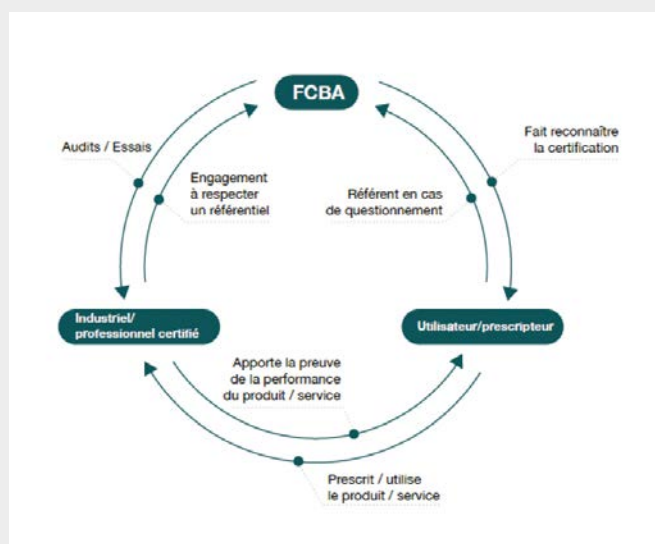
- 1 L'entreprise contacte FCBA
- 2 Une fois le besoin identifié, FCBA propose un référentiel existant ou élabore un référentiel individuel
- 3 Instruction du dossier par FCBA avec audit sur site de production, prélèvements et essais
- 4 Emission du rapport d'audit et des rapports d'essai, mentionnant les points positifs et les écarts constatés
- 5 L'entreprise apporte des réponses pour traiter les écarts relevés
- 6 Tout est conforme, l'entreprise reçoit une notification de certification

EN SUIVI

FCBA effectue une surveillance sur sites de production et chantiers 1 à 2 fois par an avec :

- Prélèvements d'échantillons dans l'entreprise ou sur son site de production
- Essais réalisés en laboratoires

Une relation tripartite entre FCBA, l'industriel certifié et l'utilisateur



En savoir plus

CONSTRUCTION : ctb-composants-systemes.fr

MENUISERIE : fenetres-nf.fr • nf-parquet.fr

DURABILITÉ PRÉSERVATION DES BOIS : ctbaplus.fr • ctbbplus.fr • ctbplus.fr • experts-pathologies-bois.fr

AMEUBLEMENT : certification-ameublement.fcba.fr

POUR TOUT LE RESTE : fcba.fr

